



## Harceler par la société rerocasch

Par **jijitime**, le **14/04/2012 à 10:03**

Bonjour,rnje suis harceler par cette société de recouvrement depuis décembre 2011 je reçois des courrier et appel il me menace de faire les huissier car je dois soit disant 624 euros de facture pour orange alors que je n'avais meme pas sa au départ a payer j'ai contacter orange qui mon dis de voir avec rocasch pour un échanchier hors il me propose de payer 208 euros par mois par carte bancaire quand il appel je leur expliquer ma situation que j'ai ete sans revenu que je savais meme pas si j'avais encore ma ligne je vie dans la peur chaque jours je sais pas quoi faire je suis en couple mais pas marié on vie avec 800 euros de chomage par mois il me menace aider ou conseiller moi sur ce que je peux faire pour réglét sa merci

Par **pat76**, le **14/04/2012 à 18:57**

BonjourrrnrnTant que vous recevez des lettres simples, vous ne répondez pas.rnrnEn cas d'appel téléphonique, vous dites que vous allez déposer plainte pour harcèlement moral auprès du Procureur de la République.rnrnLes lettres simples n'ont aucune valeur juridique il n'y pas la preuve de leur envoi et de leur réception.rnrnEnsuite, sans titre exécutoire émis par un juge, Recocash ne peut rien faire contre vous.rnrnSi recocash vous réclame le paiement de frais, c'est illégal sans jugement.rnrnIls sont dans ce cas à la charge du créancier, c'est dire Orange.rnrnDe quand date exactement la facture qui vous est réclamée en paiement?rnrnVous aviez résilié votre contrat par lettre recommandé avec avis de réception?

Par **Marion2**, le **14/04/2012 à 19:01**

Ces sociétés de recouvrement, quelle plaie !

Par **jijitime**, le **14/04/2012 à 20:19**

je n'est jamais résilier mon contact chez orange j'ai jsute envoyer un courrier recommander accuser de réception pour un dégrèvement ou plan d'apurement hors je n'est reçu d'orange c'était avant noel ensuite 1 mois apres je recois une lettre de recocash me demandant de payer d'abord 243 euros ensuite j'appeler orange a leur disant que je pouver pas payer tous d'un coup il m'ont de voir avec recocash pour un échancier je leur écris leur demandant un plan d'appurement aucune réponse de leur part si une lettre me demandant de payer cette fois 624,67 en trois fois donc leur payer 208 euros par mois des gros malades le 5 avril je recois un appel a 12h pour me menacer qui ferai venir un huissier de justice chez moi en gros elle ma répondu ques qu'on fais pour que vous payer je lui repondu jen sert rien je suis sans revenu . mais une question tant que jai pas résilier ma ligne chez orange je suis toujours sous contrat?

Par **Tisuisse**, le **15/04/2012 à 08:18**

Bonjour jijitime,rnrnLisez ceci : [http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/societes-recouvrement\\_73116\\_1.htm](http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/societes-recouvrement_73116_1.htm)

Par **pat76**, le **15/04/2012 à 17:00**

Bonjour JustinernrnVotre abonnement était pour quelle durée lorsque vous l'avez signé?rnrnIl est indiqué qu'il est renouvelable par tacite reconduction dans les conditions générales?rnrnTant que vous n'avez pas envoyé de lettre recommandée avec avis de réception pour le résilier, vous êtes toujours abonnée.rnrnNe vous préoccupez pas de la menace de la venue d'un huissier. C'est du bluff.rnrnPour qu'un huissier puisse vous saisir il faut qu'il soit muni d'un titre exécutoire émis par un juge suite à une requête en injonction de payer ou un jugement.rnrnVous avez un mois pour faire opposition à la date de la signification soit de l'ordonnance en injonction de payer ou du jugement.rnrnPour l'instant indiquez au forum à quelle date vous avez signé votre abonnement, sa durée et de quelle date est la facture que l'on vous réclame en paiement et à quoi elle correspond exactement.